

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 19 février 2010**

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 janvier 2010

Le compte rendu est adopté à l'unanimité après avoir ajouté « implantation cartographique des hydrants » au point n° 3.

COMPTE RENDU DE L'UTILISATION DE LA DELEGATION ACCORDEE à Monsieur le Maire de QUINCY-VOISINS le 15 mars 2008 (article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

- **Convention de mise à disposition d'un logement non meublé**

Mme DUCROT demande quelques précisions quant au locataire de ce logement.

M. le Maire lui indique que c'est un employé municipal qui quitte un logement devenu trop grand pour lui. Logement en rénovation qui sera attribué aux locataires qui occupent le logement du 14 rue de Mareuil.

1. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010

DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES – COMMUNE –

I - Un contexte général défavorable

1/ Une crise qui dure

La crise déclenchée aux Etats-Unis par les faillites en cascade des plus grandes institutions financières du pays ne se règlera pas par des plans de soutien accordés aux banques. En effet, après une récession d'ampleur inégalée depuis la fin de la première guerre mondiale en 2009 (recul du PIB mondial de plus de deux points), la reprise annoncée de la croissance en 2010 sera très faible : entre 1.7 et 2.4 %

Contrairement aux affirmations du gouvernement qui voit chaque jour des signes de reprise économique, la crise devient durable. En France, les prévisions de croissance pour 2010 avoisinent les 1 %. 80 700 emplois ont été détruits en France au troisième trimestre 2009. La masse salariale des entreprises du secteur privé s'est ainsi contractée de 0.2 %. Les chiffres du chômage de novembre 2009 ne sont guère encourageants : le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi augmente de 0.7 %. Le chômage devrait continuer de progresser en 2010 bien qu'à un rythme moindre.

La crise impacte directement notre territoire : ainsi les recettes liées aux transactions foncières continuent d'être en nette diminution comme le montrent la baisse des recettes liées aux droits de mutation –2007 : 192 000 € - 2008 : 166 000 € 2009 :157000 €

Autant de signes qui montrent que nous ne sommes pas dans un accident économique mais bien dans une crise qui dure.

La crise économique se double d'une crise climatique, face à laquelle les gouvernements sont bien moins prompts à réagir. L'échec du sommet de Copenhague en témoigne.

2/ Les concours financiers de l'Etat en régression

Dans ce contexte morose, l'Etat prévoit une baisse de ses dotations : ainsi, la DGF n'augmentera nationalement qu'à hauteur de la moitié de l'inflation, soit 0.6 % ; le complément de garantie de la dotation forfaitaire des communes sera écrêté à hauteur de - 2 %.

Compte tenu de la décision du Conseil d'Etat sur la taxe carbone et sur les petites entreprises taxées en fonction de leurs recettes, ce sont 2.8 milliards d'euros qu'il manque à l'Etat pour sa réforme.

3/ Des ressources fiscales réduites

Déjà mis à mal par ce contexte de crise, le panier de recettes des collectivités territoriales va se modifier largement avec la réforme des finances locales, associés à la suppression de la taxe professionnelle.

Prévue de longue date, la suppression de cette contribution des entreprises qui rapportait **548 000 €** d'euros à la commune de QUINCY-VOISINS, a été actée par le Parlement le 18 décembre et validée par le conseil constitutionnel le 29 décembre 2009. Ce dernier a en effet considéré que cette réforme et la mise en place de la cotisation économique territoriale ne portait pas atteinte à l'autonomie financière des collectivités.

En effet, la territorialisation de la cotisation fondée sur la valeur ajoutée de cet impôt a été réintroduite, rétablissant de ce fait le lien entre recettes fiscales des collectivités territoriales et activités effectives des entreprises sur leur territoire.

A La taxe professionnelle est substituée, à partir de 2011, une cotisation économique territoriale (CET) composée :

D'une cotisation foncière des entreprises (CFE) assise sur les valeurs locatives

D'une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dont le chiffre d'affaire est supérieur à 152.5 K€. Cette cotisation sera territorialisée et répartie à hauteur de 26.5 % pour le secteur communal, 48.5 % pour les départements et 25 % pour les régions.

Au final, les grands bénéficiaires de cette réforme sont les entreprises qui engrangent ainsi 7 milliards d'économie.

Cette réforme constitue une rupture historique quant aux ressources fiscales des collectivités et engendre donc la disparition d'une recette évolutive et particulièrement dynamique pour les perspectives de QUINCY-VOISINS. L'autonomie fiscale des collectivités est amoindrie.

4/ Moins d'engagement financier mais une présence autoritaire de la part de l'Etat

Alors que l'Etat ne fait qu'accentuer son désengagement auprès des collectivités territoriales, multipliant les transferts de charges sans les dotations équivalentes, ce même Etat n'hésite pas à intervenir de manière autoritaire dans la gestion des affaires locales.

Le projet de Loi sur la réforme de l'intercommunalité présenté au Sénat fin janvier menace directement les collectivités territoriales.

Face aux tentatives de reprise en main du pouvoir central sur nos territoires locaux, et même si des reculs ont été obtenus, l'intercommunalité peut être une force si celle-ci est bâtie sur un véritable projet de développement partagé.

A lire le DOB de la communauté de communes du pays créçois l'an passé, on peut s'interroger.

II – Intercommunalité

Le projet de loi portant sur la réforme des collectivités territoriales prévoit l'achèvement et la simplification de la carte intercommunale à l'horizon 2014. Mais ce délai se trouve raccourci par la demande faite aux préfets d'établir pour fin 2011 un schéma départemental de coopération intercommunale.

Concernant les conséquences financières de la mise en intercommunalité, on peut avancer une possibilité à négocier :

Tenir compte du fait que, des villes concernées par l'intercommunalité pressentie, Quincy-Voisins sera une de celles qui apportera le plus de valeur ajoutée, du fait du nombre d'entreprises établies sur son territoire.

Cet élément justifierait l'attribution d'un fond de compensation à notre commune au regard des critères sociaux qui la caractérisent.

III – Une mise en œuvre contrainte des engagements de la municipalité

1 – Les perspectives financières : un équilibre financier fragile

1/ Anticiper l'impact de la réforme des finances locales

La recherche d'une optimisation du fonctionnement de la collectivité devra être poursuivie, malgré la force et la pression des besoins, pour limiter l'évolution des dépenses et permettre dans le même temps la réalisation du contrat municipal.

	2008	2011
Taxe professionnelle	549 646 €	
Prélèvement France Télécom	0 €	
Ticket modérateur	0 €	
Taxe d'habitation	548 707 €	855 415 €
Foncier bâti	745 048 €	745 048 €
Foncier non bâti	28 674 €	32 300 €
Cotisation foncière des entreprises (CFE)		141 254 €
Cotisation sur les entreprises		155 588 €

de réseaux (CAVE)		
Taxe sur convention d'assurance (TASCOM)		
Imposition forfaitaire entreprises de réseaux (IFER) °		7 140 €
Participation au fonctionnement en fonction de la valeur ajoutée (PVA)	- 6127 €	
Dotations de compensation		
Effet du fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)		- 70 797 €
Total dotations budgétaires	1 865 948 €	1 865 948 €
Déficit		

Ces simulations sont à considérées de façon prudentielle. En effet elles sont réalisées sur la base de données 2008 alors que les recettes pour la collectivité pour 2011seront calculées sur la base de 2010. Les bases et les taux ayant augmenté en 2009 le déficit pour la commune pourrait être important

Le pouvoir fiscal des communes porte désormais très nettement sur les ménages, les entreprises ne pouvant être sollicitées qu'au niveau de la Cotisation Foncière (CFE).

La collectivité n'a aucune maîtrise de la Cotisation de la Valeur Ajoutée des Entreprises (CAVE) même si elle peut bénéficier d'un effet base.

La commune doit donc conserver des objectifs financiers prudents pour ne pas faire peser sur les ménages, par une augmentation de l'impôt, l'impact des choix gouvernementaux.

2/ Une politique d'investissement néanmoins soutenue

Pour permettre la réalisation des engagements dans de bonnes conditions et tenir compte des nouvelles contraintes financières liées à la réforme, un travail de priorisation du contrat municipal devra être conduit pour une adéquation avec les capacités de la collectivité tant sur le plan financier que des ressources humaines.

3/ Le choix d'une politique du personnel attentive avec des moyens contenus.

Le personnel communal constitue, particulièrement dans le contexte actuel de crise et de difficultés accrues pour les quincéens, un point d'appui précieux dans la mise en œuvre de la politique municipale.

En même temps, les moyens consacrés à cet important poste budgétaire doivent être contenus. Sur cette question, nous avons retenu une évolution limitée en 2010 en incluant :

- Les effets du Glissement Vieillesse
- Une prévision d'augmentation de 0.5 % en juillet et de 0.3% en octobre (identique en prévision à 2009)

- L'intégration d'un emploi aidé
- Le coût de l'accueil des adolescents et des préadolescents pendant l'année scolaire.

Le service public est quotidiennement mis à mal par le gouvernement. Les suppressions de postes se multiplient dans des secteurs qui pourtant connaissent une progression des besoins (santé, éducation, sécurité...), les financements diminuent.

Derrière les réformes engagées on perçoit également la volonté de l'Etat de contraindre les collectivités sur leurs ressources humaines alors même que toujours plus de compétences leur sont confiées. Quincy-Voisins réaffirme son engagement pour un service public de qualité, moderne et au plus près des habitants.

L'action municipale n'a eu de cesse au fil des années de se moderniser, de s'adapter pour apporter des réponses au plus près des besoins qui s'expriment. Les modes de vie évoluent, l'environnement social et économique change, les besoins se complexifient et le service public doit montrer sa capacité à évoluer et à proposer des réponses novatrices. Cela implique du dialogue, de la concertation, l'évaluation des résultats des politiques mises en œuvre.

2 – Malgré ces perspectives moroses, Quincy-Voisins poursuit la réalisation de ses engagements

Dans ce contexte de crise et d'affaiblissement des collectivités Quincy-Voisins poursuivra ses efforts en 2010 pour maintenir un service public de qualité, renforcer les solidarités et développer la commune.

1/ La solidarité au cœur des engagements municipaux

La solidarité marque en profondeur l'action municipale. Que ce soit en matière d'action sociale, d'intégration des personnes handicapées, d'insertion et d'emploi. Quincy-Voisins marque sa capacité à prendre en compte les besoins des habitants. Dans un contexte de crise qui dure, cette action sera poursuivie et enrichie en 2010.

2/ Relever le défi du développement durable et de l'intégration à la commune des personnes en situation de handicap

Pour répondre à l'enjeu de faire de l'égalité des chances une réalité pour les personnes handicapées, les questions liées au handicap doivent être intégrées à tous les choix communaux. Quincy-Voisins s'est engagé dans cette politique avec cet objectif.

En matière de développement durable, de nouvelles ambitions sont fixées au travers du Grenelle de l'environnement. Elles nécessitent la mobilisation de moyens financiers conséquents. En 2010, la ville poursuivra ses efforts en prenant en compte cette préoccupation dans tous les chantiers engagés.

Il s'agira également d'étudier la capacité financière de la collectivité à accélérer le processus dans le patrimoine existant et porter pleinement les objectifs du Grenelle.

3/ Défendre le renouveau du service public par la participation citoyenne.

La participation citoyenne est de longue date inscrite dans l'action municipale avec comme symbole la commission extra-municipale du Handicap.. Le destinataire du service public doit être reconnu comme « usager-citoyen » par sa valorisation en tant qu'acteur social dans les

associations, au côté des institutionnels du service public et par sa participation à la construction des réponses.

Les commissions municipales sont autant de lieu d'expression des besoins et des attentes. Elles seront confirmées et de nouveaux partenariats avec les citoyens seront développés.

La commune mènera une grande campagne de sensibilisation pour appeler tous les habitants et usagers de la ville à prendre soin de l'espace public. La propreté et la beauté des lieux sont autant un droit qu'une responsabilité qui échoit à chacun d'entre nous.

4/ Le logement, colonne vertébrale du développement de la commune

Le logement social fait partie de l'histoire de Quincy-Voisins, il est aussi un élément de son avenir avec la volonté de permettre aux plus modestes de rester vivre dans la commune et de bénéficier des projets d'aménagement. C'est pour répondre à cet enjeu que la commune a fixé à 40 % La part des logements à loyer modéré à construire dans le prochain programme. Ce sont 61 logements à loyer modéré qui seront construits. Des logements à l'accession seront également réalisés dans le cadre de ce projet (92 logements).

5/ Poursuivre le renouvellement de tous les quartiers de la commune

Dans le développement de la commune aucun quartier ne sera laissé au bord du chemin.

En ce qui concerne notre commune et son budget prévisionnel, je donnerai trois grands axes.

A/ Les investissements qui constituent les équipements futurs qui s'imposent comme par exemple la grande salle qui nous fait défaut.

Cette réalisation s'inscrit dans nos engagements du mandat et va de pair avec l'avancement du lotissement du « champ à Madame » qui nous permet de disposer des terrains disponibles en donation, tout comme ceux destinés à l'élargissement des terrains nécessaires au développement de l'école de la Forestière et du centre de loisirs. Dans le cadre de ce lotissement nous avons prévu d'inscrire prochainement un Plan d'Aménagement d'Ensemble avec ces données ainsi qu'une participation pécuniaire du promoteur.

En effet, je soumettrai cette année à votre vote la signature d'un contrat régional prévoyant la construction de cette salle mais aussi la réalisation d'un terrain de football en synthétique et l'aménagement intérieur du temple. Ces choix équilibrés entre le culturel et les sports devraient permettre à notre commune de hisser ses équipements à un niveau suffisant pour de nombreuses années.

Le financement de ceux-ci sera supporté par notre autofinancement mais aussi par les subventions de la Région, du Département et du district de football ; s'ajouteront les dotations financières des lotisseurs.

B/ En ce qui concerne les investissements annuels ordinaires, je privilégierai les recommandations du grenelle de l'environnement pour économiser l'énergie, notamment dans les bâtiments communaux, mairie et écoles.

Ces investissements devraient nous permettre de substantielles économies, notamment de chauffage.

Cela ne veut pas dire que ces investissements seront les seuls : nous chercherons à compléter le dispositif de circulation alternée dans les rues de voisins en facilitant la circulation piétonne, notamment au retour des bus depuis la gare : la sente des groseilliers verts sera réalisée, goudronnée et éclairée et complètera celle de l'école de la Dixmeresse qui est déjà en travaux

pour de nouveaux éclairages. Pour la sécurité des aménagements de la rue Victor Hugo répondant à l'attente des parents d'élèves.

Mais d'autres dispositions permettront, quartier par quartier à encore plus de sécurité !

C/Quant au C.C.A.S. et à la Caisse des Ecoles, ils seront dotés de moyens suffisants pour faire face aux besoins exprimés tant pour faire face à la crise sociale qu'aux projets pédagogiques qui nous ont été présentés.

Enfin les associations conserveront les dotations qui correspondent à leurs besoins.

Moderne et solidaire votre municipalité s'engage cette année 2010 à doter les services de moyens nécessaires à leur action pour un service public qui réponde aux besoins de nos concitoyens.

C'est un budget difficile car les dotations d'état sont en recul et des recettes liées aux droits de mutations nous manqueront pour faire davantage.

Cependant nous continuerons notre politique d'économies, d'optimisation des moyens dont nous disposons. Les efforts des années passées nous encouragent à encore faire mieux avec un personnel actif et motivé pour répondre aux attentes des habitants.

Souhaitons que les efforts que nous faisons ne soient pas obérés par des décisions du gouvernement de réduire encore nos libertés communales de répondre au mieux des intérêts de nos concitoyens ?

Chômage, manque de logement...

il y a tant à faire en France que quelques % des actifs financiers des grands groupes industriels et financiers permettraient de rétablir des moyens qui ne pénaliseraient pas la bonne marche des entreprises ordinaires mais calmeraient la frénésie de profit de quelques groupes qui licencient, délocalisent tout en affichant des profits insolents plus particulièrement pour les titulaires du RSA ou des sans droits.

DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EAU –

L'eau demeure un élément de vie que nous nous devons de maintenir accessible à tous.

Il convient que nous veillions à ce que nos ambitions en matière de performances de nos installations soient suffisamment réalisées progressivement pour tenir cet engagement de principe.

Rappelons-nous que les recettes de ce budget proviennent essentiellement de la participation des usagers.

Dans le cadre du nouveau contrat signé en 2008, tout en maintenant une augmentation de prix de 0.58%, nous avons pu négocier dans un premier temps le remplacement des branchements « plomb » à raison de 20 par an.

Depuis, en accord avec le fermier, nous avons convenu que les engagements de ce fermier seraient effectués sur les premières années du contrat. 80 branchements ont été réalisés en 2009, sur les rues René Benoist, rue Pasteur et rue de Condé.

Pour 2010 seront repris en particulier les cours communes avec un effort financier sur le budget eau.

Par ailleurs, nous continuerons d'observer l'efficacité du réseau d'eau grâce aux débit-mètres mis en place par le fermier.

Rappelons que ce dernier s'est engagé à atteindre un rendement de 77 % du débit pour un constat de base de 70 %. Une très légère progression a été constatée en 2009 (72%)

Une fuite importante dans la plaine de champcheux pose le problème de la pérennité de cette canalisation qui dessert le quartier de Moulignon.

Enfin, notons parallèlement que le Syndicat de production d'eau potable a déjà augmenté son prix de vente du m³ de 20 centimes d'euros.

En conclusion ce petit budget permettra de couvrir l'essentiel des nécessaires travaux et de la mise en conformité de nos installations.

DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES – ASSAINISSEMENT –

Ce budget répond aux mêmes critères que le budget de l'EAU (recettes essentiellement perçues auprès des abonnés).

Nous avons pu terminer en 2009 le Schéma Directeur d'Assainissement qui localise les différents systèmes de traitement des eaux usées : certaines parties de la commune, notamment avec un habitat trop dispersé conserveront le principe de l'assainissement individuel tandis que les quartiers plus denses ou situés dans la zone rouge du Plan de Prévention des Risques seront raccordés à la station d'épuration par un réseau collectif. L'enquête publique est en cours.

Ces travaux étant très coûteux, nous proposons de réaliser en 2010 les travaux d'assainissement de la rue des Plâtrières (130 460 €), Chemin de la Marguerite (201 180 €).

Des demandes de subvention (auprès de l'Agence de l'Eau) sont en cours.

Nous continuerons notre recherche de branchements d'assainissement non conformes (30 par an), et nous veillerons lors des reventes des maisons à exiger la mise en conformité des branchements.

Parallèlement, bien que cela ne concerne pas directement le budget assainissement, le terrain nécessaire à la nouvelle station d'épuration devrait être acquis en 2010 par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement.

Le problème des boues contaminées qui ne pourront pas être revalorisées en agriculture devrait pouvoir être résolu par un maintien dans les lagunes avec plantations de roseaux capables de traiter la pollution.

Monsieur le Maire après avoir donné lecture des principales orientations budgétaires demande s'il y a des remarques ou questions.

Mme DUCROT s'étonne du revirement de la majorité quant à l'intercommunalité et demande si une commission est envisagée.

Monsieur le Maire fait état des rencontres qu'il a eu avec les maires des communes de Nanteuil et Mareuil qui estiment que leur participation n'est guère entendue dans la communauté d'agglomération de Meaux. Il se positionne plus vers la communauté de communes du pays créçois, voire à créer notre propre intercommunalité avec des communes avoisinantes, tout en se réservant le libre choix pour l'implantation des entreprises dans nos zones d'activités.

Mme DUCROT insiste pour la création d'une commission ad hoc.

M. HEUZE précise que ce ne sont pas les élus mais plutôt les habitants qu'il faut consulter. Les conseillers communautaires élus ne seront pas véritablement entendus. Les instances telles qu'elles existent aujourd'hui ne seront plus les mêmes demain. Jusqu'au 31/12/2010 on peut négocier avec les collectivités avec qui on s'associe ; après il n'y aura plus de négociation. Autant y aller maintenant que demain sous la contrainte, il n'y a pas de revirement mais une réflexion.

Mme DUCROT : A vous entendre, je suppose qu'il y aura un référendum ? une commission composée d'élus ne serait-elle pas nécessaire ?

Monsieur le Maire indique que ce n'est pas dans le cadre du débat des orientations budgétaires que l'on peut proposer un référendum.

Mme DUCROT s'interroge sur ce que prépare Quincy-Voisins. Va-t-on un jour adhérer à une intercommunalité et participer activement où est-ce réservé à un nombre d'élus minoritaires (le maire et les adjoints seulement ?)

Monsieur le Maire précise que c'est une simple orientation. Des rencontres vont être organisées, des questions vont être posées sur ce que l'on gagne ou ce que l'on perd). Une étude financière doit être faite également, on peut aussi envisager une association avec seulement la commune de Couilly Pont aux Dames.

Mme DUCROT précise également que cela peut avoir un impact avec la réforme de la fiscalité.

M. VAN DEN BLECKEN prend la parole en ce qui concerne l'intercommunalité qui existe déjà notamment pour la création d'une aire de stationnement pour les gens du voyage ; L'intercommunalité existe mais cela ne fonctionne pas.

Si on nous propose une intercommunalité où il y a 85 communes. Je ne pense pas que nous serons entendus.

M. HEUZE rappelle que nous aurons le choix d'aller vers telles ou telles communautés jusqu'au 31/12/2010. Après cette date la Préfecture nous imposera d'aller vers telles ou telles structures.

Mme DUCROT dit qu'il faudra mener une réflexion importante lors du vote des différents taux, notamment de la CFE même si cette année ça n'a pas d'impact.

M. HEUZE s'étonne de ce changement d'attitude.

Mme DUCROT : il faut décider en connaissance de cause.

M. HEUZE : Concernant cette réforme c'est très flou pour 2011/2012 et 2013. Lorsque l'on votera les taux nous n'aurons aucun renseignement. Par exemple sur la taxe d'habitation, compte tenu du taux départemental il est possible que la commune perde ou gagne.

Mme DUCROT précise qu'il va être nécessaire de communiquer sur les feuilles d'impôt ;

M. HEUZE s'indigne « L'Etat est indéfendable »

En ce qui concerne les budgets « eau » et « assainissement » Monsieur le Maire précise que ce sont des budgets financés directement par les usagers.

Mme DUCROT indique qu'une hausse du coût de l'eau est évidente mais constate qu'il y a une diminution de la consommation.

Monsieur le Maire fait état des mentalités qui changent compte tenu de l'augmentation des factures.

Quant à l'Agence Seine Normandie qui demande à la commune une contribution de 300 000 €, Monsieur le Maire est toujours dans l'attente d'une réponse.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu l'article L2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

a examiné les orientations budgétaires de l'exercice 2010 pour la Commune, l'Eau et l'Assainissement présentées par Monsieur le Maire.

2. REDEVANCE ERDF au titre de l'occupation du domaine public

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au conseil :

- ❖ de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issue du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010 ;
- ❖ de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus, en y appliquant le taux de revalorisation de 17,33 %.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte la proposition qui lui est faite** concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

3. DEMANDE DE SUBVENTION DGE 2010 – Réfection toiture école élémentaire de la Dixmeresse

Monsieur le Maire expose que comme chaque année, le Conseil Municipal est appelé à solliciter auprès de la Sous-Préfecture, la DGE, afin de réaliser des projets relatifs aux bâtiments scolaires

Il est proposé de solliciter ces crédits pour le projet suivant :

❖ REFECTION TOITURE ECOLE ELEMENTAIRE DE LA DIXMERESSE

Le coût des travaux est estimé à 27 602.00 HT soit 33 011.99 € TTC. Le plan de financement de cette opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Réfection toiture école élémentaire de la Dixmeresse 27 602.00 €		DGE 30 %	8 280.60 €
		Fonds Ecole 35 % : tranche de tx ≤ 15 250 € HT	5 337.00 €
		Fonds Ecole 25 % : tranche de tx ≥ 15 250 € HT	3 088.00 €
TVA	5 409.99 €	Part communale	16 306.39 €
TOTAL T.T.C.	33 011.99 €	TOTAL T.T.C.	33 011.99 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le projet présenté et le plan prévisionnel de financement,
- **sollicite** l'attribution de la DGE pour permettre son financement
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention

Mme DUCROT demande des précisions quant à la réfection de la toiture.

Denis LEMAIRE précise que c'est le 5^{ème} bâtiment et dernier.

4. DEMANDE DE SUBVENTION DGE 2010 – Implantation d'une bouche incendie supplémentaire à l'angle chemin de Butel/ruelle de la léauté

Monsieur le Maire expose que comme chaque année, le Conseil Municipal est appelé à solliciter auprès de la Sous-Préfecture, la DGE, afin de réaliser des projets relatifs à la défense incendie.

Il est proposé de solliciter ces crédits pour le projet suivant :

❖ IMPLANTATION D'UNE BOUCHE INCENDIE SUPPLEMENTAIRE A L'ANGLE CHEMIN DE BUTEL/RUELLE DE LA LEAUTE

Le coût des travaux est estimé à 5 130.00 HT soit 6 135.48 € TTC. Le plan de financement de cette opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Implantation d'une bouche incendie supplémentaire à l'angle chemin de Butel/Ruelle de la Léauté 5 130.00 €		DGE 35 %	1 795.50 €
TVA	1 005.48 €	Part communale	4 339.98 €
TOTAL T.T.C.	6 135.48 €	TOTAL T.T.C.	6 135.48 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le projet présenté et le plan prévisionnel de financement,

- **sollicite** l'attribution de la DGE pour permettre son financement
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention

5. DEMANDE DE SUBVENTION DGE 2010 – Implantation d'une bouche incendie supplémentaire à l'angle rue de Butel/rue du Mont/Sente de crottin

Monsieur le Maire expose que comme chaque année, le Conseil Municipal est appelé à solliciter auprès de la Sous-Préfecture, la DGE, afin de réaliser des projets relatifs à la défense incendie.

Il est proposé de solliciter ces crédits pour le projet suivant :

- ❖ IMPLANTATION D'UNE BOUCHE INCENDIE SUPPLEMENTAIRE A L'ANGLE RUE DE BUTEL/RUE DU MONT/SENTE DE CROTTIN

Le coût des travaux est estimé à 4 690.00 HT soit 5 609.24 € TTC. Le plan de financement de cette opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Implantation d'une bouche incendie supplémentaire à l'angle rue de Butel/rue du Mont/Sente de Crottin 4 690.00 €		DGE 35 %	1 641.50 €
TVA 919.24 €		Part communale	3 967.74 €
TOTAL T.T.C.	5 609.24 €	TOTAL T.T.C.	5 609.24 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le projet présenté et le plan prévisionnel de financement,
- **sollicite** l'attribution de la DGE pour permettre son financement
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention

6. DEMANDE DE SUBVENTION DGE 2010 – Implantation d'une bouche incendie supplémentaire hameau de Ségy à l'angle rue de Ségy/CRn°16 des vignes du clos

Monsieur le Maire expose que comme chaque année, le Conseil Municipal est appelé à solliciter auprès de la Sous-Préfecture, la DGE, afin de réaliser des projets relatifs à la défense incendie.

Il est proposé de solliciter ces crédits pour le projet suivant :

- ❖ IMPLANTATION D'UNE BOUCHE INCENDIE SUPPLEMENTAIRE HAMEAU DE SEGY A L'ANGLE RUE DE SEGY CR N° 16 DES VIGNES DU CLOS

Le coût des travaux est estimé à 5 360.00 HT soit 6 410.56 € TTC. Le plan de financement de cette opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Implantation d'une bouche incendie supplémentaire Hameau de Ségy à l'angle rue de Ségy CR N° 16 des Vignes du Clos 5 360.00 €		DGE 35 %	1 876.00 €
TVA 1 050.56 €		Part communale	4 534.56 €
TOTAL T.T.C.	6 410.56 €	TOTAL T.T.C.	6 410.56 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le projet présenté et le plan prévisionnel de financement,
- **sollicite** l'attribution de la DGE pour permettre son financement

- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention

7. DEMANDE DE SUBVENTION DGE 2010 – Implantation d’une bouche incendie supplémentaire hameau de moulignon

Monsieur le Maire expose que comme chaque année, le Conseil Municipal est appelé à solliciter auprès de la Sous-Préfecture, la DGE, afin de réaliser des projets relatifs à la défense incendie.

Il est proposé de solliciter ces crédits pour le projet suivant :

- ❖ IMPLANTATION D'UNE BOUCHE INCENDIE SUPPLEMENTAIRE HAMEAU DE MOULIGNON

Le coût des travaux est estimé à 4 690.00 HT soit 5 609.24 € TTC. Le plan de financement de cette opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Implantation d'une bouche incendie supplémentaire Hameau de Moulignon		DGE 35 %	1 641.50 €
	4 690.00 €		
TVA	919.24 €	Part communale	3 967.74 €
TOTAL T.T.C.	5 609.24 €	TOTAL T.T.C.	5 609.24 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le projet présenté et le plan prévisionnel de financement,
- **sollicite** l'attribution de la DGE pour permettre son financement
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention

8. DEMANDE DE SUBVENTION DGE 2010 – Implantation d’une bouche incendie supplémentaire rue de huiry

Monsieur le Maire expose que comme chaque année, le Conseil Municipal est appelé à solliciter auprès de la Sous-Préfecture, la DGE, afin de réaliser des projets relatifs à la défense incendie.

Il est proposé de solliciter ces crédits pour le projet suivant :

- ❖ IMPLANTATION D'UNE BOUCHE INCENDIE SUPPLEMENTAIRE RUE DE HUIRY

Le coût des travaux est estimé à 4 610.00 HT soit 5 513.56 € TTC. Le plan de financement de cette opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Implantation d'une bouche incendie supplémentaire Hameau de Moulignon		DGE 35 %	1 613.50 €
	4 610.00 €		
TVA	903.56 €	Part communale	3 900.06 €
TOTAL T.T.C.	5 513.56 €	TOTAL T.T.C.	5 513.06 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le projet présenté et le plan prévisionnel de financement,
- **sollicite** l'attribution de la DGE pour permettre son financement
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention

9. DEMANDE DE SUBVENTION FONDS ECOLE 2010 – Réfection toiture école élémentaire de la Dixmeresse

Monsieur le Maire expose que comme chaque année, le Conseil Municipal est appelé à solliciter auprès du Conseil Général de Seine et Marne, le Fonds Ecole, afin de réaliser des projets relatifs aux bâtiments scolaires

Il est proposé de solliciter ces crédits pour le projet suivant :

❖ REFECTON TOITURE ECOLE ELEMENTAIRE DE LA DIXMERESSE

Le coût des travaux est estimé à 27 602.00 HT soit 33 011.99 € TTC. Le plan de financement de cette opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Réfection toiture école élémentaire de la Dixmeresse 27 602.00 €		DGE 30 %	8 280.60 €
		Fonds Ecole 35 % : tranche de tx ≤ 15 250 € HT	5 337.00 €
		Fonds Ecole 25 % : tranche de tx ≥ 15 250 € HT	3 088.00 €
TVA	5 409.99 €	Part communale	16 306.39 €
TOTAL T.T.C.	33 011.99 €	TOTAL T.T.C.	33 011.99 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le projet présenté et le plan prévisionnel de financement,
- **sollicite** l'attribution du Fonds Ecole pour permettre son financement
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention

10. APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITES pour l'année 2008 – ZAC de TERNOY

Le présent compte-rendu d'activités concerne l'opération de la ZAC de Ternoy, située à QUINCY-VOISINS.

Il a été établi conformément aux lois du 7 juillet 1983 et 8 février 1995, et conformément à la convention publique d'aménagement.

La commune a signé cette convention d'aménagement publique avec « Aménagement 77 » le 22/07/1992 et cette convention a été prolongée par avenant n°8 jusqu'au 30/06/2012.

L'objectif de cette convention est la réalisation d'une ZAC d'une superficie d'environ 8 hectares devant permettre l'installation de locaux d'activités.

Modifications apportées au programme de l'opération

Le programme général de l'opération consiste à réaliser l'ensemble des viabilités du terrain (adduction eau potable, assainissement eaux usées et eaux pluviales, électrification, gaz, réseaux télécoms..) permettant l'accueil d'une ou deux entreprises sur les parcelles cessibles.

Etudes

En 2008 des études de Maîtrise d'œuvre ont été engagées. Ces études devront permettre de proposer des solutions d'aménagement techniquement fiables, compatibles avec les impératifs

financiers de l'opération et offrant des solutions pour la gestion des eaux pluviales. Le traitement de cette question alimentera en parallèle la constitution du dossier loi sur l'eau dont le traitement par les services instructeurs est nécessaire avant tout démarrage des travaux. A ce titre des études de sol complémentaires devront être engagées.

Travaux

Les fouilles d'archéologie préventives ont été réalisées sur la parcelle YH11 entre le 15 janvier 2007 et le 15 février 2007. Le rapport de diagnostic a été transmis au Service Régional d'Archéologie le 18 juin 2007 puis une nouvelle fois le 17 octobre 2007.

Le 15 janvier 2008, le Service Régional d'Archéologie a transmis à Aménagement 77 un arrêté de prescription de fouilles complémentaires portant sur une superficie de 20 000 m².

Aménagement 77 a donc pris l'attache de l'ensemble des opérateurs agréés par le ministère de la culture pour réaliser des fouilles portant sur la période néolithique. Sur l'ensemble de ces opérateurs, seuls quatre d'entre eux ont souhaité être destinataires du dossier de prescription afin de remettre une offre pour la réalisation des fouilles. Sur ces quatre organismes, un seul a réellement remis une proposition. Cette proposition d'un montant de 486 650 € HT auxquels il convenait d'ajouter le coût de la location de matériels de terrassement pour environ 200 000 € HT a été jugée trop élevée et a rendu l'appel d'offres infructueux.

Frais financiers

Les dépenses ayant été financées sur court terme, des frais financiers ont été générés en 2008 à hauteur de 28 624 € HT.

Depuis le début de l'opération, le financement des études préliminaires, les acquisitions foncières et les frais de maîtrise d'œuvre, entre autres, ont été financés sur court terme (Caisse des Dépôts et Consignations). Compte tenu du montant des travaux à réaliser (fouilles archéologiques et travaux de VRD) il convient de trouver des financements sur le marché bancaire. Ainsi, un emprunt de 1 900 000 € sera mobilisé en 2009.

Rémunération de l'aménageur

Suivant les termes de la convention

Commercialisation

Aménagement 77 a cédé au département de Seine et Marne les terrains compris dans la ZAC et nécessaires à la réalisation du giratoire sur la RD 436 pour une superficie de 1 212 m² pour un montant de 6 929 € HT.

Aménagement 77 a cédé à la SANEF les terrains compris dans la ZAC et nécessaires à la réalisation du complément d'échangeur sur L'A140 pour une superficie de 8 335 m² pour un montant de 50 090 € HT.

Depuis décembre 2008, Aménagement 77 a identifié un promoteur-investisseur, IDEC Groupe Faubourg Promotion, présentant un vif intérêt pour l'ensemble du site. Son client recherche des terrains pouvant accueillir ses nouveaux locaux adaptés à la croissance de son développement et de ses besoins. Les études de faisabilité sont en cours et après plusieurs rendez-vous de travail, une réponse de ce client est attendue pour le second semestre 2009.

Bilan financier prévisionnel révisé

Charges	2 161 353 € HT
Produits	2 144 286 € HT

Résultat - 17 067 € HT

Vu les articles L 300-6 du code de l'urbanisme relatif aux actions ou opérations d'aménagement,

Vu l'article L 1523-3 du code général des collectivités territoriales relatif aux conventions publiques d'aménagement,

Vu la délibération du 22 juillet 1992 relative à l'approbation d'une convention publique d'aménagement confiée à « Aménagement 77 » pour la réalisation d'une ZAC,

Vu l'avenant n°8 prolongeant la convention jusqu'au 30/06/2012,

Le conseil municipal, ayant délibéré, par 23 voix « POUR » et 4 abstentions (M. LEBRETON, Melle CAILLAUD, Mme DUCROT et M. SMAGUINE) **approuve le compte-rendu d'activités de l'année 2008 relatif à la convention publique d'aménagement pour la réalisation de la ZAC de Ternoy.**

11. MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

Introduite par l'article 46 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées :

- La loi donne un cadre législatif aux commissions extra municipales qui fonctionnaient déjà dans de nombreuses municipalités : elle précise ses missions et les rend obligatoires.
- Ces dispositions sont applicables sans délais (pas de décret nécessaire)

Cette création est obligatoire pour les communes de plus de 5 000 habitants.

QUINCY-VOISINS compte actuellement 5 026 habitants.

Cette commission doit être composée au minimum... (liste non limitative)

- De représentants de la commune
- Des associations d'usagers (concernés par la question de l'accessibilité)
- Des associations représentant les personnes handicapées (toutes les catégories de handicap)

Les missions de cette commission sont :

- Dresser un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports
- Etablir un rapport annuel présenté au conseil municipal et faire des propositions utiles pour améliorer l'existant
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles
- Elaborer ou donner un avis sur les schémas directeur d'accessibilité pour les services publics de transport
- Elaborer le plan d'aménagement de la voirie

Le fonctionnement de cette commission

La loi n'a pas prévu de règles de fonctionnement de cette instance mais elle précise qu'elle doit établir un rapport annuel qui doit être adressé aux :

- Conseil municipal
- Préfet
- Président du conseil général
- CDCPH (Conseil Départemental Consultatifs des Personnes Handicapées)
- Responsables des bâtiments concernés par ce rapport

A l'unanimité, **le Conseil Municipal constitue cette commission et désigne les membres suivants** :

Madame KACI Chantal, Madame BABONNAUD Sylvie, Monsieur BAPTISTE Michel, Madame BONIN Michèle, Monsieur EL FARHANE Brahim, Madame GENRIES Pierrette, Madame GUENNEUGUES Sabine, Madame KRIEF Muriel, Monsieur LEMAIRE Denis, Madame MEYRAND Bernadette et Mademoiselle CAILLAUD Isabelle.

12. INDEMNITES FORFAITAIRES COMPLEMENTAIRES POUR ELECTIONS (mise à jour)

Vu le décret 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés.

Vu la délibération n°2007.049 du 25 mai 2007,

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour la précédente délibération en raison de l'évolution des grades détenus par les agents de la Commune

Bénéficiaires :

Filière	Nombre	Cadre d'emploi
Administrative	1	Attaché

Les agents de catégorie B n'ont plus lieu de figurer parmi les bénéficiaires de l'I.F.C.E. puisqu'ils sont éligibles aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires depuis le 21 novembre 2007 (cf délibération n°2008.023 du 22 février 2008)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Précise que le montant de référence servant au calcul reste celui de l'I.F.T.S. de 2^{ème} catégorie des Attachés soit 1 073,34 €.(montant annuel au 1^{er} octobre 2009) et que l'attribution individuelle est limitée au quart du montant annuel.

Que cette indemnité sera servie aux agents :

- ayant accompli des travaux supplémentaires à l'occasion de consultations électorales,
- titulaires d'un grade ou emploi figurant dans la présente délibération et ouvrant droit à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires
- non admis au bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;
- qu'en cas d'élection comprenant 2 tours, les indemnités précitées sont doublées (une pour chaque tour).
- agents titulaires, stagiaires, non titulaires.

Les crédits relevant de la présente délibération sont inscrits au Budget Primitif 2010.

Monsieur le Maire demande à l'opposition de lui fournir la liste des assesseurs pour les prochaines élections qui se dérouleront les 14 et 21 mars prochains et précise que la prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le Vendredi 26 mars et la commission des finances le vendredi 12 mars.

Fin de la séance à 22 heures